



Procès-verbal

Référence / Numéro de dossier : COO.2180.109.7.296839 / 924/2018/00002

Date :

5 septembre 2019

Destinataires :

Membres de la Cocosol et autres participants à la séance mentionnés ci-dessous

Procès-verbal de la 13^e séance de la commission consultative (Cocosol) du 27 août 2019

Présidence :	Luzius Mader	Président Ancien délégué du DFJP aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et ancien sous-directeur de l'OFJ
Membres :	Elsbeth Aeschlimann	Ancienne représentante des points de contact cantonaux
	Urs Allemann-Cafilisch	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate, personne concernée
	Laetitia Bernard	Collaboratrice du centre de consultation LAVI du canton de Fribourg, ancienne membre du fonds d'aide immédiate
	Guido Fluri	Entrepreneur et auteur de l'initiative sur la réparation, personne concernée (absent l'après-midi)
	Lisa Yolanda Hilafu	Ancienne présidente de Zwangsadoption-Schweiz, personne concernée
	Barbara Studer Immenhauser	Archiviste cantonale du canton de Berne et présidente de la Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA)
	Christian Raetz	Chef du Bureau cantonal de médiation du canton de Vaud
	Maria Luisa Zürcher	Ancienne membre du comité du fonds d'aide immédiate
Ex officio :	Reto Brand	OFJ / chef de l'unité MCFA
Procès-verbal :	Simone Anrig	OFJ / unité MCFA

1. Accueil et informations générales

Le président ouvre la séance à 10 heures et souhaite la bienvenue aux membres de la commission consultative. Guido Fluri ne pourra être présent que le matin.

Le procès-verbal de la séance de la commission 25 juin 2019 a déjà été approuvé par voie de circulaire.

Les documents de la séance ont été envoyés aux membres environ deux semaines plus tôt. Tous semblent les avoir reçus en temps voulu.

À titre de communication, le président informe la commission que la journée de clôture de la Commission indépendante d'experts (CIE) sur les internements administratifs a eu lieu le 2 septembre, et que son rapport final et ses recommandations ont été présentés à cette occasion.

De plus, en sa qualité de représentant de la Confédération au sein de la direction du PNR 76, le président a organisé pour le 6 septembre 2019 une séance d'information adressée à toutes les administrations intéressées (p. ex. archives d'État, représentants des offices fédéraux, etc.) par ce groupe de chercheurs. La date de cette séance semble opportune car, d'une part, les travaux de la CIE touchent à leur fin, et d'autre part le PNR 76 est désormais en marche avec quelques projets sur le point de débiter.

Le président évoque un reportage de l'émission « Kassensturz » qui sera diffusé le 27 septembre 2019 au soir. Il parle de la prise en compte de la contribution de solidarité dans le calcul des prestations complémentaires (PC). Les personnes dont la fortune dépasse 37 500 francs (personne seule) ou 60 000 francs (couples mariés) à la suite du versement de la contribution de solidarité risquent de voir le montant de leurs PC abaissé (c'est-à-dire pour la part qui dépasse la franchise de cotisation). La problématique avait déjà été abordée dans le message sur la loi sur les mesures de coercition à des fins d'assistance (LMCFA). Cette situation est justifiée par le principe de l'égalité de traitement avec les victimes d'autres infractions qui bénéficient également d'une réparation morale dans certains cas (en particulier au titre de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions). Les autorités doivent également revoir à la baisse les PC pour ces personnes lorsque la franchise de cotisation est dépassée. Il y a un an, le journal *Beobachter* avait déjà publié un article sur ce sujet. À ce jour, très peu de personnes (moins de dix) ont déclaré à l'OFJ être dans cette situation, mais le nombre de personnes touchées pourrait être plus important. Il est toutefois fort probable que bien peu soient concernés et que les conséquences financières pour la plupart de ces personnes soient peu significatives. De plus, il est difficile de donner un chiffre exact, car l'OFJ ne demande aucune information sur la situation financière des demandeurs. À ce sujet, Guido Fluri indique qu'une réduction des PC heurterait sérieusement les personnes concernées. Elles ne comprendraient absolument pas cet acte en apparence contradictoire et le geste de l'État en perdrait son sens. Cependant, il comprend qu'au cours du processus législatif, il s'était avéré nécessaire de céder sur cette question et de trouver un compromis, malgré les efforts répétés de l'OFJ pour que cette réserve soit supprimée.

Reto Brand informe la commission que la motion 18.4295 de Beat Jans (au sujet de la prolongation du délai de dépôt des demandes de contributions de solidarité) sera probablement traitée au Conseil national durant la session d'automne du Parlement, donc en septembre 2019¹. L'initiative parlementaire du conseiller aux États Raphaël Conte, qui porte sur la même question, devrait être traitée en octobre 2019 par la Commission des affaires juri-

¹ Plus d'informations sous <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20184295>

diques du Conseil des États, puis en novembre 2019 par la commission homologue du Conseil national². Le résultat des travaux de la commission servira de point de départ à une éventuelle approbation politique de cette demande.

Urs Allemann-Caflisch mentionne qu'un troisième bistrot d'échange francophone a eu lieu, et que les participants ont parlé des recommandations de la CIE. L'après-midi a été consacré à d'autres questions (p. ex. possibilité de déposer maintenant une demande de contribution de solidarité, utilité d'un mandat pour cause d'inaptitude). Un atelier de peinture a également été organisé. Au total, 20 tableaux remarquables ont été créés. Un autre bistrot d'échange aura lieu à Zurich avant la fin de l'année. Enfin, la fête d'été de Mümliswil, le 30 juin 2019, a permis de belles rencontres.

2. Discussion des dossiers individuels pour lesquels l'unité MCFA propose un rejet ou une non-entrée en matière et des cas limites

Le président relève qu'aucun membre de la commission n'a opposé d'objection aux propositions de l'OFJ concernant les demandes à approuver et celles jugées irrecevables qui figurent sur les listes d'avril et de mai 2019, envoyées après la dernière séance.

Il reste quatre demandes inscrites à l'ordre du jour de séances précédentes qui n'ont pas encore été traitées définitivement parce qu'elles nécessitaient des informations ou des vérifications complémentaires. L'unité MCFA indique que trois d'entre elles ont pu être approuvées grâce aux informations supplémentaires fournies entre-temps par les demandeurs. Le dernier cas sera soumis aujourd'hui à la commission, qui recommande de rejeter la demande.

31 demandes ont été soumises à la commission aujourd'hui. L'unité MCFA prévoit un rejet dans 23 cas et un rejet avec non-entrée en matière partielle dans un cas, et soumet à la discussion 7 cas limites. Après une discussion approfondie, la commission émet la recommandation suivante :

- approbation de 8 demandes ;
- rejet de 20 demandes ;
- renvoi de 3 demandes en attendant des éclaircissements.

3. État des demandes pré-examinées par l'unité MCFA et traitées par la commission consultative

Le président fait savoir que la commission consultative avait examiné 6184 demandes au 25 juin 2019, date de la dernière séance.

964 autres demandes considérées par l'unité MCFA comme méritant approbation et énumérées sur les listes de juin et de juillet 2019 ont depuis été traitées par voie de circulaire.

À ces chiffres s'ajoutent six demandes qui étaient clairement irrecevables parce que leurs auteurs invoquaient des mesures initiées et exécutées après 1981 ou ne faisaient pas valoir de mesures au sens de la LMCFA et que celle-ci n'était par conséquent pas applicable. Ces dossiers ont également été soumis à l'examen de la commission par voie de circulaire (voir les listes de juin et de juillet 2019).

31 demandes figurent à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui (cf. ch. 2).

Le total des demandes traitées par la commission s'élève donc désormais à 7185.

² Plus d'informations sous <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20190471>

Par ailleurs, plus de 350 demandes que l'unité MCFA propose d'accepter figurent déjà sur la liste d'août, qui sera envoyée aux membres de la commission début septembre pour traitement par voie de circulaire.

4. Projets d'entraide

D'après Reto Brand, les projets d'entraide ont légèrement progressé sur certains points ; il ne relève toutefois aucune nouveauté qui mérite d'être abordée aujourd'hui par la commission.

5. Divers

La prochaine séance de la commission consultative se tiendra mardi 22 octobre 2019, de 10 h à 16 h 30 environ, toujours à l'OFJ.

Le président remercie tous les membres de la commission pour leur participation active et leur collaboration constructive, et clôt la séance à 16 h 30.